



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 19 mars 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 19 FÉVRIER 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 19 février 2021.

2. ASBL REZONWAL – ADHÉSION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur l'adhésion de la Zone de Secours DINAPHI à l'asbl REZONWAL (réseau des zones de secours wallonnes) ; De marquer son accord sur le financement à concurrence de 0,05 euro par habitant résidant sur le territoire de la zone concerné, soit 8.880,05 € pour la zone DINAPHI ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, article 351/332-01.

3. MP ACHAT AUTOPOMPE MULTIFONCTIONS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-022 et le montant estimé du marché "Achat d'une auto-pompe multifonctionnelle", qui s'élève à € 331.404,96 hors TVA ou € 401.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché via le marché du SPF Intérieur portant la référence « cahier spécial des charges MAT46-401-19 – lot1 », marché valable du 20/11/2020 au 19/11/2026 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/743-98.

4. MP ACHAT AUTO-ÉCHELLE POUR VRESSE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-021 et le montant estimé du marché "Achat d'une auto-échelle pour Vresse", qui s'élève à € 89.256,20 hors TVA ou € 108.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché via le procédé « Finschop » du SPF Finances, s'agissant d'un véhicule d'occasion des services incendie de Bruxelles mis en vente aux enchères ; D'autoriser conjointement le Commandant de la Zone ainsi et le Directeur de la logistique à participer à ladite vente aux enchères et à enchérir dans les limites fixées, soit entre 80.000 et 90.000 €TTC mais hors frais de vente de 20 %, soit pour un maximum, tous frais compris, de 108.000 € ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/743-98.

5. MP ACHAT 13 PC PORTABLES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-010 et le montant estimé du marché "Achat de 13 pc portables", qui s'élève à € 19.132,23 hors TVA ou € 23.150,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

6. MP ACHAT 20 ÉCRANS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-011 et le montant estimé du marché "Achat de 20 écrans pour pc", qui s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

7. MP ACHAT LICENCES LOGICIELS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-015 et le montant estimé du marché " Achat de licences logiciels » (divisé en 3 lots : 130 licences de connexion serveur, 200 licences antivirus, 1 licence de système de sauvegarde VEEAM), qui s'élève à € 7.603,31 hors TVA ou € 9.200,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

8. MP ACHAT 6 RÉTROPROJECTEURS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-012 Achat de 6 rétroprojecteurs et le montant estimé du marché, qui s'élève à € 3.471,08 hors

TVA ou € 4.200,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

9. MP ACHAT 20 SUPPORTS POUR DOUBLES ÉCRANS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-013 et le montant estimé du marché "Achat de 20 supports pour doubles-écrans", qui s'élève à € 1.487,60 hors TVA ou € 1.800,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

10. MP ACHAT MATÉRIEL D'INTERPHONIE POUR CASERNES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/043 et le montant estimé du marché "Interphonie inter-casernes", qui s'élève à ou € 27.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

11. MP ACHAT 10 POINTS ACCÈS WIFI – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-014 et le montant estimé du marché "Achat de 10 points d'accès wifi", qui s'élève à € 1.115,70 hors TVA ou € 1.350,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

12. MP ACHAT SERVEUR NAS POUR BACKUP – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-016 et le montant estimé du marché "Achat de serveur NAS pour backup", qui s'élève à 6.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

13. MP ACHAT PETIT MATÉRIEL INFORMATIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-017 et le montant estimé du marché "Achat de petit matériel pour le service informatique", qui s'élève à € 1.296,70 hors TVA ou € 1.569,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

14. MP ACHAT PETIT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-019 et le montant estimé du marché "Achat de petit matériel électrique » pour le service informatique, qui s'élève à € 925,62 hors TVA ou € 1.120,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

15. MP ACHAT PETIT MATÉRIEL DOMOTIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-018 et le montant estimé du marché "Achat de petit matériel de domotique", qui s'élève à € 933,88 hors TVA ou € 1.130,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

16. MP ACHAT 200 PAIRES DE GANTS FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-020 et le montant estimé du marché "Achat de 200 paires de gants de feu", qui s'élève à € 14.628,10 hors TVA ou € 17.700,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) sur base du marché SPF II/MAT/A49-372-17-lot 2 avec option 1 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

17. RATIFICATION DÉCISIONS COLLÈGE DES 19/02/21 ET 05/03/21

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions suivantes prises par le Collège le 19 février 2021 et le 5 mars 2021 :

a) Réparation camion-citerne de Gedinne

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver du camion-citerne du poste de Gedinne auprès de la société Turbotruck de Charleroi, pour un montant de € 5.255,11 TVA comprise.

b) Réparation pompe de Rochefort

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de la pompe de Rochefort auprès de la société Vanassche de Hulste, pour un montant de € 5.630,54 TVAC.

18. POSTE DE ROCHEFORT – PROJET DE MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord de principe sur la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Ville de Rochefort pour la mise à disposition de la caserne, appartenant à la Ville de Rochefort ; De proposer à la Ville de Rochefort d'établir un projet de bail emphytéotique en tenant compte des différentes remarques précitées.

19. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTES-AMBULANCIERS NON-POMPIERS – VALORISATION DU TEMPS DE DÉPLACEMENT CASERNE-LIEU DE FORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de considérer que le temps de déplacement de la caserne vers le lieu de formation est considéré comme du temps de service pour le personnel ambulancier non-pompier ; D'appliquer la présente décision à partir du 17 janvier 2021.

A huis clos

20. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CAPITAINE PROFESSIONNEL – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre définitif un capitaine professionnel à partir du 3 février 2021.

LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

